



**ACADÉMIE
DE STRASBOURG**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des ressources humaines
Division des personnels d'administration
et d'encadrement**

Bureau des personnels d'inspection
et de direction
DPAE 1
Tél. 03 88 23 35 28
Mél : ce.dpae@ac-strasbourg.fr

6 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg cedex 9

Le recteur de l'académie de Strasbourg

à

Mesdames et messieurs les personnels enseignants du
second degré et d'éducation
s/c de mesdames et messieurs les chef(fe)s
d'établissement public

Mesdames et messieurs les personnels enseignants du
premier degré et les psychologues de l'éducation
nationale / EDA

s/c de messieurs les Inspecteurs d'académie - Directeurs
académiques des services de l'éducation nationale du
Bas-Rhin et du Haut-Rhin

Mesdames et messieurs les psychologues de l'éducation
nationale / EDO

s/c de mesdames et messieurs les directeurs(trices) de
CIO

Strasbourg, le 18 DEC. 2023

Objet : constitution d'un vivier de personnels faisant fonction d'adjoint au chef d'établissement.

Chères tantes et chers tantes,

Celles et ceux qui envisagent une évolution professionnelle vers des fonctions d'encadrement peuvent enrichir leur réflexion sur leur projet personnel en faisant l'expérience concrète des fonctions de direction. En effet, notre académie recourt chaque année à des personnels faisant fonction d'adjoint au chef(fe) d'établissement, pour des missions allant de quelques semaines à plusieurs mois.

Ces postes d'adjoint(e) auprès d'un(e) chef(fe) d'établissement peuvent se situer en collège, en lycée d'enseignement général et technologique, en lycée professionnel et en lycée polyvalent en fonction des besoins susceptibles de survenir en cours d'année. La localisation ne peut, par définition, être précisée dès à présent, mais les candidat(e)s retenu(e)s sont systématiquement consultés avant de procéder à leur affectation, de manière à tenir compte des contraintes de chacun.

Sont concernés les professeur(e)s des écoles, les professeur(e)s des collèges et des lycées, les conseillers(ères) principaux(ales) d'éducation et les psychologues de l'éducation nationale qui ont, à court, moyen ou long terme, un projet personnel d'évolution vers des fonctions de personnel de direction d'un établissement du 2nd degré.

Qu'ils soient ou non inscrits au concours de recrutement des personnels de direction, les personnels faisant fonction de personnel de direction acquièrent des compétences nouvelles, se situent dans une fonction d'encadrement, enrichissent leur parcours professionnel d'une expérience valorisable, voire valident un projet d'évolution de carrière. Ils sont accompagnés durant leur période d'exercice, par le chef d'établissement d'accueil, par les IA/IPR établissements et vie scolaire, ainsi que par l'école académique de la formation continue de manière à leur permettre d'entrer dans les fonctions de manière sereine et, ainsi, de tirer au mieux profit de cette expérience.

Les candidat(e)s intéressé(e)s par un poste au cours de la présente année scolaire, transmettront leur dossier par courriel à mon attention (ce.dpae@ac-strasbourg.fr) accompagné d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae. Ils transmettront également une copie de leur dossier de candidature par courriel au cabinet de l'Inspecteur d'académie - Directeur académique de leur département (Bas-Rhin : ce.inspecteur67@ac-strasbourg.fr, Haut-Rhin : j68cab@ac-strasbourg.fr).

Les personnels dont le dossier de candidature est retenu seront invités, dans un premier temps, à se présenter pour un entretien. Cet entretien doit permettre de vérifier leurs aptitudes et leur connaissance des fonctions confiées à un adjoint au chef d'établissement.

Bien cordialement

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'O' followed by a series of loops and a long horizontal stroke.

Olivier Faron